

Commune de MACHILLY



MACHILLY

NOTE DE PRESENTATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, il convient de présenter les informations financières essentielles de la commune de Machilly

Le Compte Administratif (CA) présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis pour approbation au Conseil municipal qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Il y a un compte administratif correspondant au budget de la commune et il y a également un compte administratif correspondant au budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune qui est un établissement administratif autonome, rattaché à la commune.

Pour les deux instances, la loi prévoit que par souci de neutralité le maire ou le président ne doit pas participer au vote du compte administratif. Pour ce point un autre président de séance est désigné.

1- Présentation du compte administratif 2023 : budget communal

Le compte administratif 2023 du budget communal présente les résultats suivants :

- des recettes de fonctionnement de 1 473 781.61 €,
- des dépenses de fonctionnement de 1 343 930.47 €,

soit un excédent de fonctionnement de 129 851.14 €, porté à 1 624 565.17 € en intégrant le résultat antérieur reporté.

- des recettes d'investissement de 226 435.65 €
- des dépenses d'investissement de 700 822.50 €

soit un déficit d'investissement de – 474 386.85 € porté à un excédent d'investissement de 801 124.96 € en intégrant le résultat antérieur reporté.

On peut noter notamment :

Section de fonctionnement :

- *Dépenses* : les dépenses ont été maîtrisées notamment en matière d'énergie et d'électricité grâce notamment aux consignes en matière de température dans les bâtiments communaux (36 428 €).

Les dépenses prévues pour l'école ont été réalisées notamment :

- la commande de nouvelles mallettes de secours afin que chaque classe puisse en disposer (591 €);
- le renouvellement du matériel pédagogique pour une classe de maternelle
- que la dotation de 55 € par élève au titre des fournitures scolaires (y compris le papier pour les copies) pour un montant de 6 600 €.
- des crédits en augmentation pour les abonnements des classes (836 €).

Le coût du transport pour la piscine est également en augmentation (1 680 €).

Le coût de la fourniture des repas est en augmentation (48 242 €) en raison de la croissance des effectifs mais également du tarif qui a été révisé pour tenir compte des hausses des coûts en raison de l'inflation.

A noter la rénovation intérieure - peinture, sol et meuble de la cuisine, luminaires - d'un appartement situé au-dessus de la mairie suite au départ du locataire après 17 ans d'occupation pour un montant de 17 618 €.

Les charges de personnel ont augmenté (656 345 €) en raison des différentes augmentations décidées par l'Etat ainsi que l'instauration de la prime de résidence et la prime inflation que le conseil municipal a décidé de verser une fois afin d'apporter une aide financière aux agents.

Il est à noter que 4 primes à l'acquisition d'un vélo électrique ont été versées aux habitants qui ont présenté leur dossier (800 €).

Les subventions aux associations ont été attribuées pour un montant de 21 577 €.

Le coût de la contribution aux compétences et services fournis par Annemasse Agglo s'établit à 81 271 € en légère augmentation.

- *Recettes* : elles proviennent essentiellement :
 - des impôts locaux dont les taux sont restés stables : 582 671 €
 - des dotations de l'Etat qui sont en diminution : 33 034 €
 - De la dotation au titre des Fonds Genevois en augmentation : 420 881 €.

On note également les redevances aux services périscolaires qui sont en légère augmentation – 52 155 €- ainsi que les locations de la salle d'animation (17 505 €) et des appartements mis en location (34 467 €).

En raison de l'absence tout au long de l'année de deux agents en arrêt maladie on note un remboursement de leur rémunération par les assurances (74 797 €).

Section d'investissement :

- *Dépenses* : elles sont moindres que prévues car les travaux de réhabilitation de la SAR ont démarré seulement en octobre, peu de factures ayant donc été réglées sur 2023 (278 533 €).

De même l'année a été consacrée concernant le projet de sécurisation et de piétonnisation du centre de bourg au choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage et à la procédure de choix d'un maître d'œuvre pour réaliser ces aménagements.

Un tracteur neuf a été acquis pour remplacer celui qui avait plus de 15 ans d'âge (44 900 €) ainsi qu'un véhicule de service électrique (33 543 €)

A l'école un système d'alerte intrusion a été installé (4 305 €) et du mobilier a été acquis pour les classes et la salle de réunion des professeurs (3 705 €).

La table de ping-pong, projet du Conseil municipal des jeunes, a été acquise et installée (5 123 €).

- *Recettes* : elles sont peu nombreuses car les travaux de la SAR ayant été décalés il n'a pas été possible de solliciter les acomptes des subventions obtenues pour ces travaux.

Nous avons reçu cependant 19 142 € de subventions pour d'autres projets terminés ; les autres recettes provenant des écritures d'ordre relatives aux amortissements. C'est pour cette raison que le résultat d'exécution de la section d'investissement fait apparaître un résultat négatif.

La présentation du compte administratif se résume ainsi :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de gestion BP 2023	- 474 386.85	129 851.14
Résultat antérieur reporté BP	1 275 511.81	1 494 714.03
Résultat cumulé BP	801 124.96	1 624 565.17
Résultat pour affectation	801 124.96	1 624 565.17

2- Présentation du compte administratif 2023 : budget CCAS

Présentation des résultats d'exécution de l'exercice comptable 2023 :

Section de fonctionnement :

1- Les recettes de la section s'élèvent à :	5 734,00 €
2- Les dépenses de la section s'élèvent à :	5 528.57 €
3- L'excédent reporté s'élève à :	4 613.65 €

Le résultat cumulé d'exécution 2023 (recettes de l'année – dépenses de l'année) de la section est de 205.43 €

Les principales dépenses concernent :

- les colis de Noël pour les aînés de plus de 70 ans à hauteur de 3 223.34 €
- les subventions accordées aux associations – 1 950 €. Ce montant comprend des subventions de 2022 qui n'avaient pas été mandatées sur l'exercice 2022 ainsi que les subventions 2023.
- une aide financière a été attribuée durant l'année pour aider au règlement d'une dette de cantine à hauteur de 100 €.

Les recettes sont composées :

- de l'excédent de fonctionnement reporté de 2023 à hauteur de 4 613.65 €
- de la subvention du budget communal d'un montant de 5 734 €.

Section d'investissement : elle est à 0 €.

La présentation du compte administratif 2023 du CCAS se résume ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de gestion BP 2023	205.43 €	0.00
Résultat antérieur reporté BP	4 613.65 €	0.00
Résultat cumulé BP	4 819.08 €	0.00
Résultat pour affectation	4 819.08 €	0.00

Le 19 avril 2024,

La Maire

Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

